

# ANDANTE

Part X: FR0011198324

#### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP a pour objectif, dans le cadre d'une gestion diversifiée à dominante obligataire, d'obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur composite de référence, sur la période de placement recommandée.

L'OPCVM pourra être comparé à l'indicateur de référence composite suivant : 40% Euro MTS Global Index + 30% EONIA capitalisé + 20% Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index + 10% MSCI World EUR Index.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons ou dividendes réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

Le processus d'investissement s'articule autour de 4 piliers :

- Définition d'une allocation en adéquation avec les objectifs du fonds afin de maîtriser le risque acceptable.
- Sélection de thèmes d'investissements en privilégiant les approches contrariantes.
- Construction de portefeuilles multi-gérants. Le fonds investit en parts ou actions l'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivant :
- De 60% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté.
- Jusqu' à 20% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques hors/ ou y compris pays émergent de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

Le degré d'exposition maximum aux actions est limité à 20% de l'actif (quels que soient les instruments utilisés : OPCVM et /ou dérivés).

L'exposition en instrument de taux spéculatifs dits « High Yield », dont la notation est inférieure à A-3 sur le court terme ou BBB- sur le long terme selon l'échelle Standard & Poor's, ou à une notation équivalente dans une autre agence de rating, et/ou non notés, ne dépasseront pas 50% de l'actif net.

L'exposition en produits de taux est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 10 pour le portefeuille pris dans sa globalité.

Le fonds peut être investi en OPCVM, en ce compris notamment les trackers simples (ETF « exchange-traded fund »), français ou européens conformes à la Directive jusqu'à 100 % de son actif net ou, dans la limite de 30% de l'actif du fonds, en fonds d'investissement français respectant les critères d'éligibilité Cf. R213-13 du Code Monétaire et Financier).

Le fonds pourra avoir recours à des contrats futures ou options négociés sur des marchés organisés ou réglementés, des contrats de change à terme négociés sur des marchés de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif net, de manière à couvrir les risques liés aux marchés de taux, actions et aux variations de change. Il peut aussi utiliser des instruments dérivés pour réaliser une exposition temporaire sur les marchés des devises, des taux ou des actions.

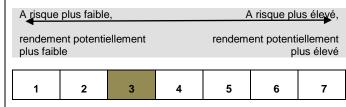
Certains instruments étant libellés dans une autre devise que l'euro, le fonds pourra présenter un risque de change jusqu'à 50% de l'actif. Le fonds ne pourra néanmoins investir plus de 50% de l'actif net en devises hors euro.

Affectation des sommes distribuables: capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 2 ans Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 11 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative (VL). La VL est calculée chaque jour.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 »de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En, effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

# RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR:

Risque de crédit: En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs publics ou privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est exposé le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Ce risque est d'autant plus élevé que le fonds peut être investi à hauteur de 50% en titres spéculatifs

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

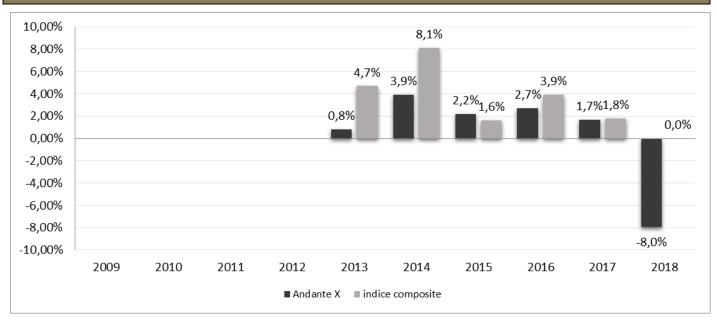
### **FRAIS**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% max
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de	
l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le	
montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,85% TTC *
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	10 % TTC de la performance au-delà de son indicateur de référence :
	30% EONIA + 40% Euro MTS Global Index + 10% MSCI World EUR Index + 20%
	Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index,
	0,00% prélevé au titre du dernier exercice.

\*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.wiseam.fr. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

### **PERFORMANCES PASSEES**



### **AVERTISSEMENT**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupon réinvesti pour les indices Eonia, Euro MTS Global Index et Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index et dividende réinvesti pour l'indice MSCI WORLD

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 23/03/2012 - DEVISE DE LIBELLE : Euro

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

Nom du dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM: Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande par mail à info@wiseam.fr ou par courrier auprès de: WISEAM / 31, Rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine / Tél.: +33-1 80 98 00 50. Ces documents sont également disponibles sur le site: <a href="http://www.wiseam.fr">http://www.wiseam.fr</a>

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la Valeur Liquidative : D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site sur le site : <a href="http://www.wiseam.fr">http://www.wiseam.fr</a>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : <a href="www.wiseam.fr">www.wiseam.fr</a>. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre. »

**Régime fiscal:** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de WISEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

WISEAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/01/2019.